



A tous les habitants de Haute-Rivoire

SEPTEMBRE 2017

## INFORMATION MUNICIPALE - N° 29 / 2017

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque propose au prêt : des livres, des revues pour les jeunes et les adultes, des livres lus, des DVD, des liseuses numériques, des tableaux d'artistes locaux.

Mais la bibliothèque c'est aussi **des animations** : Lectures et Aiguilles, Ateliers de Noël, paniers de livres chez les commerçants ou les salles d'attente, lectures à la Maison de retraite.

La bibliothèque c'est aussi **un lieu de vie**, après l'école les enfants peuvent venir dans nos locaux pour lire, faire leur devoirs, découvrir une tablette numérique...

*Prochaines dates à retenir :*

- **Samedi 18 Novembre** : Atelier – Expo - Vente de bijoux et d'objets de décoration en papier ou carton (9 h -12 h et 15 h - 18 h)

- **Mercredi 6, 13 et 20 Décembre** : Ateliers de Noël pour les enfants

Et en plus participation au **8 Décembre**.

Nous lançons un appel pour récupérer les pelotes de laine dont vous n'avez plus l'usage. Merci de les déposer à la bibliothèque directement ou à la mairie.

La bibliothèque a ouvert ses portes il y a juste **30 ans** et tout au long de cette année, nous vous réservons des surprises !!!

Pour plus d'info nos coordonnées : tel : 04 74 26 31 61 – e-mail : [bibliohauterivoire@gmail.com](mailto:bibliohauterivoire@gmail.com)

### **COMMISSION VOIRIE**

Comme vous avez pu le constater, de nombreux chantiers se déroulent actuellement sur la commune.

- L'aménagement de l'entrée du village va se terminer autour du 20 Octobre. Il se fera le grenailage (enrobé rouge) de plusieurs zones puis les traçages au sol, notamment « les dents de requins » pour indiquer les plateaux surélevés.

- La réfection de la Rue de Rampôt (1<sup>ère</sup> tranche de la chapelle à la route de Virigneux) a commencé le 20 Septembre et devrait durer environ un mois.

- Le stade de foot va être refait et une pelouse synthétique va être mise en place d'ici fin Novembre.

- La réfection des courts de tennis est en cours et se terminera fin Novembre également.

En ce qui concerne la voirie, ces aménagements ont pour but d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la route.

Pour le tennis, la remise en état des cours était incontournable puisque cela devenait dangereux voire inutilisable.

Quant au stade de Foot, suite à la demande de Haute Brévene Football, c'est Haute-Rivoire qui a été choisi pour réaliser ce terrain synthétique.

Tous ces chantiers ont bien sûr un coût important mais mis à part le Tennis, les 3 autres chantiers ont bénéficié d'aides importantes, du Département pour l'entrée du village, de la Région et de l'Etat pour le stade de foot et d'un financement à 100 % de la Communauté de Communes pour les travaux de Rampôt.

Des détails sur tous ces budgets vous seront donnés sur l'Echo de la Thoranche.



**A noter un changement de priorité : selon le code de la route, en l'absence de panneau ou signalisation au sol, la règle de la priorité à droite en agglomération s'applique. Donc les véhicules venant de LYON devront laisser la priorité à droite à ceux venant de la route de FEURS.**

### **OBJETS TROUVES**

De nombreux objets trouvés (porte-monnaie – lunettes – clés etc....) attendent leur propriétaire en Mairie.

Si vous pouvez décrire exactement ce que vous avez perdu, n'hésitez pas à passer en mairie voir si quelqu'un l'a trouvé et rapporté.

### **PANNEAU OFFRES D'EMPLOI**

Pour une meilleure visibilité, toutes **les offres d'emploi** qui arrivent en Mairie sont affichées sur un panneau situé entre **l'ancienne poste et la Maison Delage**.

**RAPPEL ECOBUAGE** : Un particulier n'a pas le droit de brûler ses **déchets verts** à l'air libre. Ils doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un **compost individuel**. Merci de respecter ces règles pour le bien être de vos voisins.

## **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Vous avez jusqu'au **31 décembre 2017** pour venir en mairie vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Chaque personne majeure devra apporter un justificatif de domicile à son nom et une pièce d'identité (**carte d'identité ou passeport**).

## **PLU**

Par délibération en date du 14 Octobre 2015, le Conseil Municipal de Haute-Rivoire a décidé de mettre en révision son **PLAN LOCAL D'URBANISME** approuvé en 2006.

### **POURQUOI ENGAGER LA REVISION DU PLU ?**

Il s'agit de reconsidérer le PLU en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité environnementale.

Les objectifs sont :

- S'adapter à l'évolution socioéconomique de la commune
- Favoriser la protection et la valorisation du cadre de vie sans porter atteinte aux espaces naturels et agricoles
- Préserver les espaces agricoles, maîtriser et optimiser les surfaces foncières par une planification rigoureuse
- Assurer un équilibre entre les diverses activités de la commune : agriculture, industrie, artisanat, tourisme, commerce et loisirs
- Développer une densification et une réhabilitation du bâti existant sans entraver l'activité agricole ou l'activité économique dominante
- Organiser l'espace communal afin de créer des lieux de vie de qualité pour toutes les strates de la population
- Assurer l'adéquation entre le développement du territoire communal et les objectifs du Grenelle de l'environnement
- Permettre les actions qui contribuent au développement durable
- Redynamiser le cœur de village dans le schéma préconisé par le SCOT des Monts du Lyonnais.

La Municipalité désire réaliser un projet urbain cohérent et en concertation avec la population et les personnes publiques concernées (Etat, Conseil Départemental, chambres consulaires, communauté de communes des Monts du Lyonnais,...).

### **LES TROIS GRANDS PRINCIPES QUI DIRIGENT LES DOCUMENTS D'URBANISME SONT :**

- D'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, et l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels, et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.
- De respecter la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs
- D'utiliser l'espace de manière économe, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

### **LA CONCERTATION :**

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt public.

La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. en Conseil Municipal.

Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal.

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur l'évolution de la commune. Vous avez la possibilité d'écrire sur le registre de concertation qui est à votre disposition en Mairie, d'envoyer des courriers à Monsieur le Maire, ou de faire part de vos observations et propositions pendant les réunions publiques de concertation.

Le registre sera accompagné de certains documents (Porter A Connaissance de l'Etat, diagnostic territorial et paysager, projet communal) au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

### **LA PROCEDURE :**

La procédure est menée en collaboration avec de nombreuses personnes publiques associées (Etat, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Régional, Communauté de Communes des Monts du Lyonnais,...).

Les études viennent de démarrer en Juin 2017, avec l'élaboration du diagnostic territorial, environnemental et paysager, en cours d'élaboration.

## **REGLEMENT CIMETIERE**

Suite à la fin de l'habilitation de nos employés municipaux, on informe que les prestations de fossoyage au cimetière ne seront plus assurées par les services techniques de la commune.

L'information sera diffusée auprès des partenaires et des différentes entreprises de pompes funèbres.

Nous rappelons également à la population que la réglementation de **la loi Labbé vise l'objectif « zéro pesticide »** et interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

C'est pourquoi nous demandons à chacun de bien vouloir arracher les mauvaises herbes autour des tombes de leurs défunts. Si chacun le fait régulièrement, nous pourrions garder un cimetière agréable.

## **DISTRIBUTION SACS POUBELLES**

La distribution des sacs poubelles aura lieu Maison DELAGE, Place du Monument aux dates suivantes :

- Jeudi après-midi **14 Décembre** de 14 H. à 17 H.
- Samedi matin **16 Décembre** de 9 H. à 12 H.
- Samedi matin **6 Janvier 2018** de 9 H. à 12 H.

## **RAPPEL POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

Que vous soyez en ramassage en porte à porte ou en dépôt dans les conteneurs, vous devez conserver chez vous vos sacs (jaunes et noirs) d'ordures ménagères **jusqu'au Mardi soir**. Merci de respecter cette règle afin d'assurer à votre village **une image propre** et de respecter la nature en évitant les odeurs nauséabondes et l'invasion d'animaux nuisibles à proximité des conteneurs.

Il est très important de ne pas laisser autour des conteneurs des encombrants tels que des matelas, canapés, cartons, et autres, **la déchetterie des Auberges à Montrottier est gratuite**.

Toutes les personnes extérieures à la commune n'ont absolument pas le droit de déposer des ordures dans les conteneurs à Haute-Rivoire. Merci de les signaler en Mairie.

## **DATES A RETENIR**

**Mardi 7 Novembre** : Le repas du CCAS aura lieu **Mardi 7 Novembre**. Toutes les personnes concernées reçoivent une invitation.

**Samedi 11 Novembre** : La Municipalité vous convie à la **cérémonie du 11 Novembre** qui aura lieu cette année à **11 H Place du Monument**. Un vin d'honneur sera servi à la Salle de la Thoranche.

**Samedi 25 Novembre** : Venez rencontrer vos Sapeurs-Pompiers à **17 H.00** à la Salle Pierre Delage. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la population.

**Vendredi 22 et Samedi 23 Décembre** : Dégustation et vente d'escargots **de 17 H à 21 H**. Venez découvrir et posez vos questions à **Benjamin et Anne Cécile** sur leur activité. Et puis vous pouvez peut-être dès à présent prévoir votre **menu de réveillon...**

**Mardi 26 Décembre** : La Mairie sera exceptionnellement fermée au public.

## **OUVERTURE MAIRIE AU PUBLIC**

- Mardi et Jeudi de 9 H. à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H.30
- Vendredi de 15 H. à 18 H.30
- 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Samedi de chaque mois de 9 H. à 12 H.

## **OUVERTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE**

- Mardi - Vendredi – Samedi de 9 H. à 11 H.30
- Mercredi de 13 H.30 à 16 H.
- Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

## **PROPRIETAIRE DE RUCHES**

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

Le document pour la déclaration est disponible sur [MesDémarches \(http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr\)](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr) ou en mairie.

## **RAPPEL AUX ASSOCIATIONS**

N'oubliez pas de faire passer vos articles et photos pour l'Echo de la Thoranche avant le **Vendredi 20 Octobre dernier délai** par mail de préférence à [pbgerin@yahoo.fr](mailto:pbgerin@yahoo.fr) ou en déposant vos documents à la Mairie à l'attention de Pascale GERIN. N'hésitez pas non plus à faire passer vos infos à diffuser sur le site et le panneau lumineux à cette même adresse mail.

## **L'HIVER APPROCHE – DENEIGER C'EST L'AFFAIRE DE TOUS (riverains et service public)**

\* **Les services techniques** sont prêts. Le sel est commandé, les astreintes des agents communaux calées, les parcours prioritaires définis pour le nettoyage des voies communales et des trottoirs.

Une réflexion est en cours pour utiliser des prestataires extérieurs. Toutefois comme dans toutes les communes, quelques règles s'imposent.

\* **Les riverains** sont tenus de :

- racler et balayer leur partie de trottoir ou de chaussée devant leur propriété (s'il n'existe pas de trottoir, le raclage et balayage doivent se faire sur un espace de 1,5 m de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture).

**Ceci concerne le propriétaire comme le locataire.**

**Certaines précautions** sont rappelées en cas de neige :

- porter des chaussures adaptées : les accidents dûs à une simple glissade sont nombreux.

- équipez-vous d'outils appropriés (pelle à neige, râcloir) et de sel (en vente en jardinerie ou certaines grandes surfaces) pour déneiger les trottoirs, vos accès et voies privées.

- prévoyez les équipements hivernaux nécessaires pour vos déplacements automobiles (pneus hiver).

- modérez votre allure et prévoyez des temps de déplacement plus longs qu'à l'ordinaire.

- soyez patient : les services publics concernés mettent tout en œuvre pour réduire les désagréments de la période hivernale, mais les kilomètres de linéaires de notre commune ne peuvent être déneigés en quelques minutes.

### ***Problématique du sel***

Le sel a des effets néfastes sur l'environnement. Il pollue les nappes phréatiques, dégrade les végétaux.

De plus, le sel de déneigement détériore les enrobés et plus encore, les bétons. Il favorise la création de « nids de poule » sur les chaussées. Il occasionne également une usure prématurée des carrosseries.

Ainsi, le sel doit avoir un usage raisonné. Attention, l'épandage de sel peut provoquer, en cas de baisse de température inférieure à moins 7°, la formation d'une couche de glace.

## **CABINET MEDICAL**

Après 2 mois de démarches administratives très difficiles autant pour sa vie familiale que pour son installation en médecine générale, le Docteur Cristina Daniela MIHAL a enfin pu ouvrir son cabinet.

Elle vous reçoit :

Sans rendez-vous : Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi de 9 H. à 12 H.

Sur rendez-vous : Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi de 17 H. à 20 H et le Samedi matin de 9 H. à 12 H.

Son jour de fermeture est le Jeudi et le reste de son temps est consacré à la Maison de retraite.

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence elle peut se déplacer à votre domicile.

## **PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE**

Soutenu par la **CCMDL** (Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais) et le **Parc Eco Habitat** un projet se met en place pour proposer aux citoyens, aux entreprises locales, aux collectivités etc... de mettre leurs toits à disposition **pour produire de l'énergie**.

Si vous désirez des informations sur ce projet (sans aucun engagement), nous vous proposons une réunion publique :

**JEUDI 12 OCTOBRE à 20 H. en Mairie.**

## **CIRCUITS VTT**

Suite à la labellisation FFC (Fédération Française de Cyclisme) de nos circuits VTT, un rebalisateur est en train de se mettre en place sur l'ensemble des boucles de notre ancienne communauté de communes.

Les panneaux identifiés avec un triangle rouge et deux ronds rouges vont (ou sont déjà) remplacés par le même panneau mais de couleur jaune (couleur officielle de la FFC).

De même, les numéros de circuits changent.

Pour Haute Rivoire, notre circuit bleu n° 1 devient le **circuit n°100**, le circuit vert n° 13 devient le **circuit n°111**, et le circuit rouge n° 23 devient le **circuit n°121**.

Une affiche sur le panneau de départ de nos boucles est présente afin de vous rappeler ces changements.

Actuellement, les deux circuits 100 et 111 sont rebalisés entièrement, pour le circuit 121 certaines portions sont encore avec l'ancien balisage, merci pour votre patience.

